



En savoir plus sur l'assurance annulation voyage NoGo ?

Contactez votre courtier sans engagement ou surfez sur www.aginsurance.be, sous la rubrique « Famille », puis « Assistance voyage ».

NoGo d'Europ Assistance, bien plus qu'une assurance annulation !

- ✓ Couverture, l'année durant, de tous les voyages de la famille
- ✓ En cas de maladie, mais aussi pour un large éventail de causes d'annulation ou d'interruption de voyage
- ✓ Indemnités élevées, sans franchise
- ✓ Service de qualité presté par Europ Assistance

Quels sont les principaux risques non couverts ?

Les voyages et séjours :

- ✓ dont la valeur est inférieure à 150 EUR, toutes taxes comprises ;
- ✓ en Belgique d'une durée inférieure à 3 nuitées ;
- ✓ réservés avant la souscription du contrat et avec départ moins d'un mois après sa date de prise d'effet.

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour connaître l'étendue exacte des garanties, consultez les conditions générales disponibles sur www.aginsurance.be ou demandez un exemplaire gratuit à votre courtier.

L'assurance annulation voyage NoGo peut uniquement être souscrite dans le cadre de Familis.

Ce document publicitaire contient de l'information générale sur un produit d'assurance d'Europ Assistance distribué par AG Insurance. L'étendue exacte des garanties figure dans les conditions contractuelles.

Les conditions générales sont à votre disposition sur www.aginsurance.be. Cette information, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre intermédiaire d'assurance. En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG Insurance (fax 02 664 76 64, mail customercomplaints@aginsurance.be). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à L'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71 - fax 02 547 59 75 - www.ombudsman.as).

NoGo d'Europ Assistance, bien plus qu'une assurance annulation !



AG
INSURANCE

Planifiez un an d'escapades, sans l'ombre d'un souci !

europ
assistance

0079-2926138F-12062018

AG Insurance sa - Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849
www.aginsurance.be - Tél. +32(0)2 664 81 11
Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles

(E) EUROP ASSISTANCE (BELGIUM) - Bd. du Triomphe 172, B-1160 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0457247.904
IBAN: BE47 2100 0415 4480 - BIC: GEBABEBB

Éditeur Responsable : Pieter Van Schuylenbergh

Annulation, interruption ou modification de voyage ?

L'assurance annulation voyage NoGo d'Europ Assistance indemnise jusqu'à 2500 EUR par assuré et par voyage, sans franchise !*

Votre voyage doit être...	NoGo indemnise
... annulé ?	Tous les frais liés à l'annulation.
... interrompu ?	Les jours de vacances non consommés + 10 % supplémentaires + le cas échéant, les frais de ski pass jusqu'à 250 EUR.
... modifié ?	Les frais administratifs + un bonus de 75 EUR.

* max. 12 500 EUR par voyage pour l'ensemble des assurés..

Couverture d'un large éventail de causes...

Maladie, divorce, examen de passage, retrait de vacances par l'employeur, etc., mais aussi décès du chien, chat ou cheval : NoGo couvre toute une série de mauvaises surprises !

... pour toute la famille, dans le monde entier !

Tous les voyages de la famille sont assurés, partout dans le monde, y compris les city trips, camps scout, excursions de plusieurs jours avec le club moto, etc. Le voyage doit valoir au moins 150 EUR et comporter, s'il est effectué en Belgique, un minimum de 3 nuitées.

Vous voyagez seul ? Accompagné de votre partenaire ou de toute la famille ?

Faites votre choix parmi 3 formules !

Formule	Qui est assuré ?	Prime annuelle ¹
Individuelle	Le preneur d'assurance	112 EUR
Couple	Le preneur d'assurance + le partenaire	132 EUR
Famille	Le preneur d'assurance + toutes les personnes vivant avec lui	162 EUR

Cette assurance vous couvre toute l'année en fonction de la formule choisie.

¹ TVAC

Optez pour l'assurance annulation voyage NoGo dans Familis

Familis regroupe en un dossier toutes vos polices AG Insurance Auto, Incendie, Responsabilité Civile, etc. Vous bénéficiez ainsi de nombreux avantages : un dossier d'assurance unique, une seule échéance, une protection budgétaire, la Familis Protection et la possibilité de mensualiser les paiements !

3 options Pour une protection optimale !

Vous avez prévu de faire le tour du monde ou vous partez de temps à autres en voyage d'affaires ? Vous voulez également assurer vos bagages ? Choisissez l'une de ces 3 options complémentaires pour vous garantir une plus grande sécurité !

1 Augmentation des montants assurés

Assurez **jusqu'à 7500 EUR supplémentaires par personne** pour un voyage spécifique et augmentez ainsi le montant maximum assuré par personne jusqu'à 10 000 EUR !

2 Voyages d'affaires

En plus de vos vacances privées, vous pouvez **assurer vos voyages d'affaires** grâce à cette option.

3 Bagages

Vos **bagages et effets personnels sont assurés en cas de vol, de dégâts ou de perte** par la compagnie aérienne. Le vol de vos papiers d'identité est également couvert !

